



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

Ateliers : Moselle

Question écrite n° 13303

### Texte de la question

M Jean-Marie Demange attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la fermeture prévue de l'atelier du dépôt SNCF de Thionville qui emploie 400 personnes ce qui, au-delà de l'aspect purement humain de ces 400 techniciens qui vont devoir se déplacer vers d'autres affectations, va accroître le déclin d'une région déjà très durement touchée par la restructuration de la sidérurgie, alors qu'aucune implantation nouvelle n'a été réalisée. Il lui demande s'il envisage d'accepter une des solutions proposées à son ministère tendant au maintien de cette importante unité à Thionville, ville qui a toujours eu une vocation européenne, dans la perspective de 1993.

### Texte de la réponse

Reponse. - S'agissant d'une question qui concerne la SNCF, entreprise dont la tutelle relève du ministre chargé des transports, il est répondu à la présente question écrite sous le timbre du ministère de l'équipement, du logement, des transports et de la mer. La situation de l'atelier du dépôt SNCF de Thionville a fait l'objet d'études très approfondies par la SNCF. La direction de l'entreprise fait connaître que les investissements réalisés pour renouveler son parc d'engins afin de l'adapter aux besoins et d'accroître sa productivité en amortissant les séries les plus anciennes induisent une diminution des charges d'entretien, qui affecte l'ensemble des établissements du matériel dont fait partie le dépôt de Thionville. Les baisses du trafic fret constatées au plan national et plus particulièrement dans le Nord et dans l'Est, du fait de la restructuration de la sidérurgie, induisent également des baisses de parc différemment réparties sur le territoire. Aux niveaux local et régional un certain nombre d'évolutions conduisent à envisager la cessation de l'activité maintenance du dépôt de Thionville à l'horizon 1995. Tout d'abord, le faible niveau d'activité « entretien matériel » de l'atelier du dépôt de Thionville, titulaire actuellement de 92 engins moteurs, ne justifie plus son maintien. Cette activité va, de par le retrait progressif de service de certains engins du à leur amortissement, décroître dans les années à venir. D'ici 1994, 23 CC 14100 seront retirées, 17 A1A/A1A 62000 le seront des 1991 et les BB 12000 commenceront progressivement de l'être. En outre, l'affectation du parc des automotrices (10 Z 6300 et 22 Z 2) du dépôt de Metz est envisageable, dans le cadre d'une opération de regroupement des activités d'entretien du matériel moteur sur un seul établissement, et cela d'autant plus que le parc d'automotrices de ce dépôt (117 engins au 1er janvier 1990) devrait être sensiblement réduit au cours de la prochaine décennie. Le reclassement du personnel concerné (environ 70 agents et non 400 comme indiqué dans le texte de la question) se fera dans les meilleures conditions possibles avec bénéfice des dispositions, notamment d'ordre financier, prévues en cas de reorganisation de service. En effet, compte tenu d'une part du délai relativement lointain de l'opération envisagée (plus de cinq ans) et d'autre part, d'un certain transfert de charge vers le dépôt de Metz (qui deviendra ainsi un dépôt mixte, diesel et électrique), ce reclassement devrait se dérouler en en réduisant au maximum les effets sur le personnel à la faveur des départs à la retraite et en privilégiant des affectations sur le site ou dans d'autres établissements matériels de la région.

### Données clés

**Auteur :** [M. Demange Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13303

**Rubrique :** SnCF

**Ministère interrogé :** industrie et aménagement du territoire

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 mai 1989, page 2308